

LES DATES-CLEFS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

- 1622** : Marie de Gournay, nièce de Montaigne, publie le traité de *l'Égalité des hommes et des femmes*.
- 1673-1674** : François Poullain de la Barre, *De l'Égalité des sexes* et *De l'Éducation des dames*.
- 1789** : La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame le principe d'égalité entre tous les êtres humains. En fait la Révolution n'abolit pas l'esclavage et exclut officiellement les femmes de la démocratie.
- 1790** : Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*. La même année, en Angleterre, Mary Woolstonecraft publie sa *Revendication des droits de la femme*.
- 1792** : Olympe de Gouges proclame la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle sera guillotinée l'année suivante.
- 1792** : Sous la Convention, la loi du 20 septembre met en place le mariage civil et autorise le divorce par consentement mutuel.
- 1804** : Le Code civil de Napoléon fait des femmes des mineures civiles dès qu'elles se marient et réprime très sévèrement l'adultère des femmes.
- 1816** : Suppression du divorce.
- 1833** : La saint-simonienne Claire Démar, dans son *Appel au peuple sur l'affranchissement des femmes*, dénonce le mariage comme une prostitution.
- 1836** : L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.
- 1843** : Flora Tristan entame son tour de France, distribuant sa brochure, *L'Union ouvrière*, qui réclame la liberté pour les femmes et pour les prolétaires.
- 1848** : Dès le début de la révolution, qui a proclamé le suffrage universel mais le réserve aux hommes, apparaissent des associations de femmes, comme le *Club des femmes* d'Eugénie Niboyet et des journaux comme *La Voix des femmes*. George Sand, qui réclame d'abord l'égalité civile pour les femmes, juge qu'il est prématuré de revendiquer les droits civiques tant que la femme a un statut d'esclave.
- 1849** : Refusant le suffrage exclusivement masculin, Jeanne Deroin réclame le droit de vote pour les femmes et se présente aux élections législatives.

- 1850** : Loi Falloux créant une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants.
- 1861** : Après avoir bataillé plusieurs années, l'institutrice Julie Daubié est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule. Elle est l'auteur de *La Femme pauvre au XIXe siècle*.
- 1867** : Le philosophe anglais John Stuart Mill publie *L'Assujettissement des femmes*.
- 1867** : Victor Duruy crée les premiers lycées de filles.
- 1869** : L'État du Wyoming donne aux femmes le droit de voter et de se présenter aux élections. C'est la première grande victoire des suffragettes américaines.
- 1869** : Jules Simon, dans *L'Ouvrière*, dénonce les conditions de travail intolérables que subissent les femmes.
- 1872** : Victor Hugo réclame l'égalité des sexes.
- 1873** : Déportation à Cayenne de la communarde Louise Michel.
- 1876** : Hubertine Auclert, journaliste et première suffragette, fonde l'association *Le Droit des femmes* et se bat pour l'égalité civile et politique.
- 1878** : Premier Congrès international du droit des femmes à Paris, d'où est exclue la question des droits civiques.
- 1879** : Au congrès ouvrier de Marseille, Hubertine Auclert réussit à faire inscrire le principe de l'égalité des sexes et cherche des alliances avec les socialistes.
- 1880** : Loi Camille Sée organisant l'enseignement secondaire pour les filles.
- 1881-1882** : Lois Jules Ferry organisant l'enseignement primaire laïque et obligatoire pour les filles comme pour les garçons.
- 1882** : Léon Richer, qui avait créé le journal féministe *Le Droit des femmes* en 1869, fonde la *Ligue française pour le droit des femmes*.
- 1884** : Le divorce est enfin rétabli.
- 1888** : Création à Washington du Conseil international des femmes, d'où naîtra le Conseil national des femmes françaises.
- 1892** : La journée de travail féminin est limitée à onze heures.
- 1893** : Grande oratrice et théoricienne de l'émancipation des femmes, Maria Deraismes crée la première loge maçonnique mixte, qui deviendra *Le Droit humain*.
- 1897** : Marguerite Durand fonde le journal féministe *La Fronde*, entièrement fait et même imprimé par des femmes. Il durera jusqu'en 1903.
- 1898** : Jean Jaurès se déclare favorable au suffrage féminin. Création de la *Ligue des droits de l'Homme* qui adhère immédiatement au mouvement féministe.
- 1900** : La loi du 1^{er} décembre ouvre le barreau aux femmes : Jeanne Chauvin devient la première avocate.

- 1902** : Nelly Roussel est la première à se déclarer en faveur de la contraception, qui déclenche d'abord une grande hostilité chez les féministes.
- 1907** : La loi du 13 juillet accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
- 1909** : La loi institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement (en 1910, les institutrices obtiennent le maintien du traitement).
- 1909** : Fondation de l'*Union française pour le suffrage des femmes*.
- 1913** : Médecin et féministe, Madeleine Pelletier publie *Le Droit à l'avortement*.
- 1914** : La guerre va faire entrer massivement les femmes dans l'industrie et dans les syndicats.
- 1918** : Les Anglaises obtiennent le droit de vote.
- 1920** : Une loi fédérale rend les Américaines électrices et éligibles.
- 1922** : Le Parti communiste propose des femmes sur ses listes de candidats.
- 1920** : Loi autorisant la vente des préservatifs mais pénalisant la complicité et la provocation à l'avortement.
- 1924** : Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons (décret du 25 mars).
- 1928** : Deux mois de congé de maternité à plein traitement pour les femmes fonctionnaires.
- 1935** : Louise Weiss et quarante-huit manifestantes s'enchaînent au pied de la Bastille pour réclamer l'égalité des droits.
- 1936** : Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d'État (à l'Éducation nationale, la Protection de l'enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum, qui ne soutiendra pas le suffragisme.
- 1938** : Suppression de l'incapacité civile : les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari (loi du 18 février).
- 1940** : Le régime de Vichy interdit l'emploi des femmes mariées dans l'administration, mesure abrogée en 1942 sous la pression de l'effort de guerre.
- 1942** : L'avortement est passible de la peine de mort.
- 1944** : Par ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, " les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ".
- 1946** : Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». L'arrêté du 30 juillet supprime la notion de " salaire féminin ".

- 1947** : Dans le gouvernement de Robert Schuman, Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre (de la Santé publique et de la Population).
- 1949** : Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe*.
- 1960** : La *Maternité heureuse* devient le *Planning familial*.
- 1965** : La loi du 13 juillet modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- 1966** : Interdiction de licencier une femme enceinte ou en congé de maternité.
- 1967** : Loi Neuwirth du 28 décembre : la contraception est autorisée. La publicité, interdite par la loi de 1920, n'est toujours pas autorisée en dehors des revues médicales.
- 1970** : Le congé de maternité est indemnisé à 90 % par l'assurance maternité.
- 1970** : La loi relative à l'autorité parentale conjointe supprime la notion de " chef de famille " du Code civil.
- 1971** : Manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté, publié dans le *Nouvel Observateur*, et procès de Bobigny l'année suivante.
- 1972** : L'École polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues et l'une d'entre elles (Anne Chopinet) est major de promotion.
- 1975** : La loi Haby et ses décrets d'application organisent l'obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement.
- 17 janvier 1975** : La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour une période probatoire de cinq ans.
- 1975** : Instauration du divorce par consentement mutuel.
- 1980** : La loi du 23 décembre sur la répression du viol en apporte une définition précise : " Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol " (article 222.23 du Code pénal).
- 1980** : Marguerite Yourcenar est la première académicienne.
- 1982** : L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale (loi du 31 décembre).
- 13 juillet 1983** : La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- 1983** : La France ratifie la CEDAW, convention des Nations unies pour l'élimination des discriminations touchant les femmes (1979).
- 1985** : Loi relative à l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.
- 1988** : Mise sur le marché du RU-486, pilule abortive.

- 1989** : Les pouvoirs publics affirment leur volonté de lutter contre les violences conjugales : lancement de la première campagne nationale d'information et création des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes (circulaire du 12 octobre).
- 1990** : La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux (arrêt du 5 septembre).
- 1992** : La loi du 2 novembre définit l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail (harcèlement sexuel).
- 1993** : La loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).
- 1993** : La loi Neiertz du 27 janvier dépénalise l'auto-avortement et crée le délit d'entrave à l'IVG, à la suite des attaques répétées de centres d'IVG par des commandos qui y sont hostiles.
- 1999** : Le 8 juillet, une révision constitutionnelle ajoute à l'article 3 de la Constitution de 1958 la disposition suivante : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et prévoit que les partis doivent « contribuer à la mise en œuvre » de ce principe (art.4).
- 25 février 2000** : Une convention interministérielle est signée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle afin de mettre en œuvre une politique globale d'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.
- 6 juin 2000** : La loi relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives permet la mise en œuvre du principe de parité politique acquis en 1999.
- 13 décembre 2000** : La loi relative à la contraception d'urgence autorise la délivrance sans ordonnance des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé.
- 9 mai 2001** : Adoption de la loi Génisson sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre.
- 4 juillet 2001** : La loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception actualise la loi de 1967 relative à la contraception et celle de 1975 relative à l'avortement, qu'elle dépénalise. Les dispositions portent notamment sur la suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, l'aménagement de la mise à disposition de la contraception d'urgence, l'autorisation de la stérilisation à visée contraceptive, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG, l'aménagement de l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG, et l'élargissement du délit d'entrave.

6 novembre 2001 : Loi relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi, qui précise notamment le régime juridique de la preuve et la notion de discrimination.

1^{er} janvier 2002 : Apparition du congé de paternité.

17 janvier 2002 : La loi de modernisation sociale aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.

4 mars 2002 : Introduction dans le Code Pénal d'un délit spécifique - passible de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende - à l'encontre de celui qui sollicite, accepte ou obtient, "en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution." Cette pénalisation a été récemment étendue au client des personnes prostituées vulnérables.